

CONVENTION COLLECTIVE 1000 - SALAIRES DES CABINETS D'AVOCATS

Quelle honte !!!

L'ensemble des organisations syndicales des salariés a signé un accord salaire dans la branche des avocats avec une organisation patronale, le SAF : + 3% sur l'ensemble de la grille... dont les minima sont très bas.

Certaines organisations patronales, le CNA, le SEACE, l'AEF et l'UPSA n'ont rien trouvé de mieux que de saisir le groupe d'experts en espérant que celui-ci donne des arguments au ministère pour que l'accord ne soit pas étendu. Même si l'accord était étendu, il ne pourrait s'appliquer qu'à la fin de ce semestre.

En attendant le taux d'inflation continue de grimper. Les salariés dont beaucoup sont au minima de la grille voient leur pouvoir d'achat de plus en plus rogné.

Il est vrai que les représentants de ces organisations patronales n'ont pas de fins de mois difficiles. Quel mépris pour les salariés !

La CGT a demandé, par un courrier au ministre du travail, d'étendre cet accord sans saisir le groupe d'expert. Nous n'avons pas été étendu. Nous avons sollicité le groupe d'expert. Nous avons donc sollicité le groupe d'expert pour qu'il donne rapidement un avis favorable afin que Madame Borne puisse étendre l'accord.

Nous estimons qu'il est plus que nécessaire que la grille des minima salariaux soit étendue... afin que les salariés puissent bénéficier de quelques euros nécessaires pour vivre le mieux possible.

Contact de presse CGT : Noël LECHAT

fsetud@cgt.fr

01 55 82 89 41

Fédération des Sociétés d'Etudes